

2012



This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact**.

We welcome feedback on its contents.

PACTE MONDIAL communication sur les progrès

GROUPE DES
EAUX DE MARSEILLE

L'engagement du Président

Depuis son adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies en 2007, la Société des Eaux de Marseille affirme tous les ans un peu plus sa détermination à appliquer et promouvoir les dix principes qui guident son engagement. Cette détermination s'est traduite à l'automne par la création de la Direction Sociétale.

Pour notre entreprise, le respect des valeurs portées par le Pacte Mondial doit couler de source. Dans tous les domaines, nous nous efforçons d'aller sans cesse plus loin, année par année.

En 2012, la concrétisation de nos résolutions s'est exprimée à travers de nombreuses actions en faveur de développements durable et équitable : lutte contre le gaspillage de l'eau, réduction de la production de gaz à effet de serre, actions d'optimisation des dépenses énergétiques, contribution à la préparation des plans climat des collectivités, solidarité de proximité et solidarité internationale...

La Société des Eaux de Marseille met un point d'honneur à encourager toutes les initiatives qui confortent cette ligne de conduite, ce souci permanent du bien-être et de la sécurité de ses salariés, de la qualité du service dû à ses abonnés et plus largement de la considération portée à tous les citoyens.

La responsabilité d'une délégation de service public implique toujours plus de devoirs. Nous sommes plus que jamais déterminés à y faire face.

Marseille, le 17 juin 2013



Le Président
Loïc FAUCHON

Pacte Mondial 2012

1. La Société des Eaux de Marseille et son engagement

2. Description du progrès

1- Droits de l'Homme

Principe 1

Principe 2

2 - Conditions de travail

Principe 3

Principe 4

Principe 5

Principe 6

3- Respect de l'environnement

Principe 7

Principe 8

Principe 9

4 -Lutte contre la corruption

Principe 10

1. La Société des Eaux de Marseille

La Société des Eaux de Marseille (SEM) est une société anonyme dont le siège historique est situé à Marseille.

Le périmètre d'activité de la SEM se situe essentiellement dans le département des Bouches-du-Rhône et quelques départements limitrophes. Les missions principales de la SEM se réalisent dans le cadre de délégations de services publics : adduction, production et distribution d'eau potable, transfert et traitement des eaux usées.

	CHIFFRES CLES
Structure juridique	S.A.
Date de création	Créée en 1943
Capital social	7 203 472 euros
Localisation Siège	Marseille
Certifications	ISO 9001, OHSAS 18001, ISO 14001
Effectifs fin 2012	806 dont 787 permanents
Activités principales	Production et distribution d'eau potable, transfert et traitement des eaux usées
Dirigeant	Loïc FAUCHON - Président
Chiffre d'Affaire 2012	334 554 976 euros
Nombre d'abonnés 2012	312 895

Aujourd'hui, l'entreprise doit faire face à de nouveaux défis : la hiérarchie des priorités se trouve modifiée. Les ressources, comme l'eau, se font plus rares, les relations avec les clients se font plus exigeantes et la proximité chaque jour plus nécessaire, la situation économique et sociale de notre pays impose des efforts rigoureux auxquels les entreprises ne sauraient échapper.

En 2012, afin de répondre à ces préoccupations économiques, environnementales et sociales, une Direction Sociétale a été créée le 1^{er} octobre, son rôle majeur est de faciliter :

- l'intégration à la vie quotidienne des communes et communautés de la région,
- sa présence comme partenaire économique, social et culturel actif et reconnu,
- sa participation à l'évolution des politiques publiques.

Ce rôle est celui d'une entreprise moderne, responsable, solidaire et citoyenne.

La vocation de cette direction est d'impulser, de guider, d'animer et de coordonner la stratégie et l'action de l'entreprise dans les domaines de la solidarité, de la citoyenneté, et de l'environnement.

Dans cette optique, l'adhésion de la SEM aux principes du Pacte Mondial s'inscrit dans la continuité de son engagement et apporte une dimension internationale de sa responsabilité d'entreprise.

La SEM souhaite affirmer son engagement environnemental et sociétal en renforçant l'intégration des dix principes dans sa stratégie, ses plans d'actions et sa gouvernance. Elle s'engage aussi, dans une logique de transparence, à rendre public le bilan de ses actions une fois par an.

2. Description du progrès

1. Droits de l'Homme

- Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et respecter la protection des droits de l'Homme internationalement proclamés.
- Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ce qu'elles ne se rendent pas complices de violations de ces droits.

Notre engagement :

- Favoriser la prise de conscience collective autour des enjeux liés à l'eau et faire avancer la cause de l'eau.
- Faire progresser l'ensemble des pratiques des fournisseurs en matière de respect des droits de l'homme.
- Obtenir l'adhésion des fournisseurs aux exigences sociales et environnementales du Groupe et s'assurer de leur engagement
- Garantir l'accès à l'eau quelle que soit la situation économique et sociale des usagers.
- Répondre aux besoins d'urgence et de solidarité dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Appuyer les collectivités locales pour la mise en œuvre d'actions de coopération décentralisée (loi Oudin-Santini).

Nos actions concrètes :

Afin de participer à l'effort de prise de conscience collective autour des enjeux liés à l'eau et faire avancer la cause de l'eau, Marseille a accueilli une semaine durant, le 6^{ème} Forum mondial de l'Eau. Cet événement à dimension planétaire a rassemblé plus de 20 000 participants, 173 pays, plus d'un millier d'élus, 3500 représentants d'ONG en même temps que 2600 jeunes et 1200 journalistes accrédités.

Ce Forum a permis d'identifier et de promouvoir des solutions concrètes en faveur de l'accès à l'eau dans le monde. Il a réuni l'ensemble de la communauté internationale : experts et scientifiques, ONG et acteurs de la société civile, professionnels privés et publics, chefs d'Etat et de gouvernements, autorités locales et parlementaires.

L'implication de la SEM s'est traduite par la participation à plusieurs événements, rencontres, visites et actions qui ont permis d'affirmer l'image d'un "modèle marseillais" de la gestion de l'eau. L'occasion nous a été donnée également de faire valoir la qualité de l'eau de Marseille et de soutenir une action de solidarité, à travers la distribution de milliers de litres d'eau et de 20 000 gobelets, en partenariat étroit avec la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

La SEM a également conforté son choix d'une politique d'achat durable notamment par le biais de la direction des Achats qui, une nouvelle fois, a poursuivi ses efforts pour faire progresser et pour étendre l'ensemble des pratiques des fournisseurs en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

En 2012, on compte une centaine de fournisseurs concernés par la procédure d'évaluation, de sélection et de suivi réalisée par le service Achats.

Afin de garantir l'accès à l'eau quelle que soit la situation économique et sociale des usagers, la Société des Eaux de Marseille a mis en œuvre en 2012 un dispositif de solidarité de proximité reposant sur trois types de dispositifs :

- Les actions curatives : aides les usagers en difficulté de paiement.
Au-delà des solutions, simples et gratuites, pratiquées de longue date par la Sem pour l'aide aux impayés (mensualisation, facilités de paiement sur simple appel, suivi et traitement des situations de surendettement, orientation active des usagers, etc.), la Sem abonde de façon volontaire, au dispositif d'aide sociale du Fonds de Solidarité Logement (FSL) via une convention signée avec le Département des Bouches du Rhône depuis 2008.
Cette convention a pour but d'apporter une aide aux personnes en difficulté financière pour le règlement des factures impayées d'eau ou d'assainissement. L'aide est réalisée sous forme d'abandon de créances à ses abonnés selon un plafond déterminé par le Département. Dans tous les cas, la Sem ne coupe pas l'eau aux personnes identifiées en difficulté sociale.
- Les actions préventives : accompagnement social, prévention et sensibilisation.
Cette démarche s'articule autour d'actions d'aide à la maîtrise des consommations et d'accompagnement social des familles. Ces actions, spécifiques et adaptées aux usagers en difficulté, sont menées en collaboration avec les acteurs sociaux (CG13, CCAS, CAF, bailleurs sociaux, associations, etc.). Depuis 2011, une « Chargée de Mission Solidarité » est dédiée à ce type d'actions. En 2012, plusieurs conventions de partenariat ont permis de mener des actions préventives : avec l'association de médiation sociale Médiance 13 (parcours d'orientation rapide pour les usagers de l'Agence de Marseille, accompagnement social dans le cadre de l'individualisation de la cité « Bellevue », organisation d'une exposition itinérante sur l'eau, etc.), avec les Centres Communaux d'Action Sociale (La Fare les Oliviers, Saint Cyr sur Mer), avec la Caisse d'Allocations Familiales, avec les associations (Pact 13, UnisCité...).
- Les actions d'urgence : des solutions temporaires adaptées.
En 2012, la SEM a continué à mettre en œuvre des solutions sur la même base qu'en 2011 : campements ouverts, "squats" de logements vacants, immeubles vétustes, familles en attente de relogement, personnes sans domicile fixe.
La SEM développe en particulier les abonnements temporaires d'urgence à débit limité, qui permettent aux familles de bénéficier d'une alimentation en eau d'urgence, munie d'un compteur, avec un point de puisage unique à débit limité. Selon les cas, le titulaire de l'abonnement peut être une association d'aide sociale ou même la Sem.

La SEM s'attache également à entretenir les bornes fontaines, points d'eau potable vitaux en particulier pour les personnes sans domicile fixe.

De plus, la SEM a conclu un partenariat exclusif avec Unis-Cité Méditerranée, une association qui fédère des jeunes en service civique. Objectif : former ces volontaires aux éco-gestes afin qu'ils sensibilisent à leur tour les familles aux revenus modestes à la maîtrise des consommations d'eau tout en réduisant leur empreinte environnementale. La SEM est ainsi devenue le partenaire exclusif « eau » de leur programme « Mediaterrée », qui vise à répondre à la problématique de la précarité énergétique des ménages les plus défavorisés.

D'autre part, en 2012, les bénévoles du Club du cœur ont multiplié les initiatives pour aider les plus défavorisés et, notamment les plus jeunes : dons de fournitures scolaires, sorties en bateau, journées récréatives dans des parcs de loisirs, collecte de fonds pour le Téléthon, réhabilitation de salle de jeux dans un hôpital, etc. Le « Club du Cœur » est une association loi 1901, qui a été créée en 1998, par la volonté du Président Directeur Général, Loïc Fauchon. L'objet de cette association, créée à l'initiative de la SEM, est de « mettre en œuvre des activités charitables, porter attention, aide, secours à certains de nos concitoyens parmi les plus démunis, les enfants, apporter notre concours à certaines associations humanitaires ou caritatives et lancer nos actions propres en France comme dans toute région du monde dans la mesure des possibilités et suivant les moyens de l'association » (Journal Officiel du 22 août 1998).

Enfin, pour répondre aux besoins d'urgence et de solidarité dans le domaine de l'eau et de l'assainissement mais aussi appuyer les collectivités locales pour la mise en œuvre d'actions de coopération décentralisée, la SEM a créé en 2001 « Water Help », une cellule de réponse à l'urgence et d'aide au développement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Sur son volet international, elle travaille depuis 2012 en lien étroit avec la Direction Sociétale. Pas moins de 80 salariés mobilisables à tout instant sont inscrits comme volontaires de la cellule. Elle comprend également du personnel permanent offrant une expertise technique et disposant des compétences méthodologiques nécessaires en matière de gestion du cycle de projets, fruit de son expérience aux côtés des collectivités dans la mise en œuvre d'un programme de coopération décentralisée. « Water Help », c'est enfin un parc de matériel de 400 appareils constitué dans le but de pouvoir répondre aux problèmes d'exploitation ainsi qu'à des situations de crises humanitaires.

Par exemple, en 2012, le partenariat entre la SEM et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'est poursuivi. Le programme de coopération décentralisée que mène l'« Agglo » avec la commune rurale de Konséguéla (sud Mali) est centré sur l'accès à l'eau potable et s'appuie fortement, depuis 2009, sur les compétences de « Water help », dans le cadre d'une convention. Si le contexte d'insécurité au Mali n'a pas permis de missions de terrain, l'équipe de « Water Help » a développé des outils de travail à distance (cartographie, outils de diagnostics à distance...) qu'ils mettent à profit actuellement dans le cadre d'un ambitieux projet d'équipement en eau et latrines des écoles des 18 villages de la commune malienne. La Sem participe, en outre, à l'ensemble des actions menées sur le territoire : comité de pilotage des actions de coopération décentralisée, actions « citoyennes, etc.

2. Conditions de travail

- Principe 3 : Les entreprises sont invitées à soutenir la liberté d'association et le droit à la négociation collective.
- Principe 4 : L'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire.
- Principe 5 : L'abolition réelle du travail des enfants.
- Principe 6 : L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'activité professionnelle.

Notre engagement :

- Améliorer le niveau de vie en assurant le plein emploi, la stabilité de l'emploi et un travail décent, et assurer des conditions de travail et une protection sociale de qualité aux salariés.
- Engager les salariés au quotidien dans une démarche collective d'entreprise s'appuyant sur l'éthique, l'implication personnelle, l'audace, la responsabilité et l'esprit d'équipe.
- Maintenir le degré le plus élevé de bien-être physique, mental et social des travailleurs ainsi que la prévention d'effets négatifs sur l'hygiène et la santé liés aux conditions de travail.
- Renforcer le dialogue social avec les représentants du personnel, respect de la liberté d'association et reconnaissance du droit de négociation collective.
- Respecter et faire respecter l'égalité hommes - femmes au sein de l'entreprise.

Nos actions concrètes :

Le Groupe des Eaux de Marseille emploie près de 1 920 salariés, il applique à l'ensemble de son personnel les dispositions du Code du Travail en vigueur en France. En particulier, il respecte scrupuleusement les articles L 4153 de ce code relatifs aux jeunes travailleurs. Il s'interdit également d'employer des travailleurs de moins de 18 ans à certaines catégories de travaux les exposant à des risques pour leur santé, leur sécurité, leur moralité ou excédant leur force.

Concernant la lutte contre la discrimination hommes - femmes, la Convention européenne des droits de l'homme interdit toute «distinction», fondée notamment sur le sexe, en ce qui concerne les droits qu'elle protège. De plus, la Charte sociale européenne contient plusieurs droits spécifiques en faveur des femmes : égalité de rémunération entre travailleurs masculins et féminins, protection de la maternité et des femmes au travail, protection sociale et économique de la mère et de l'enfant. La Sem a mis en place un « plan d'action pour l'Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes ». Celui-ci a été élaboré par la commission du Comité d'Entreprise intitulée "Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes", qui s'est réunie à deux reprises pour contribuer à l'élaboration de ce plan d'action et à sa mise en place. Il fixe des objectifs de progression et des actions sur 3 domaines d'action : l'embauche ; l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale ; la formation. Ces objectifs et actions sont tous accompagnés d'indicateurs chiffrés.

D'autre part, la SEM encourage depuis toujours la liberté d'association et le droit à la négociation collective. Autrement elle accorde une grande importance à la mise en place d'un dialogue entre employeurs et salariés visant au maintien du bon fonctionnement de l'entreprise et à l'application des droits sociaux (des conditions de travail notamment). Ainsi, chaque année le dialogue social se concrétise par la signature de nouveaux accords sociaux.

Par exemple, en 2012, ont été mis en place :

- ✓ un régime de prévoyance collective "invalidité – décès"
- ✓ un dispositif "compte épargne temps" pour le personnel non-cadre, lui permettant d'épargner jusqu'à 5 jours par an.

En 2012, de nombreuses réunions (40 au total) ont également permis d'animer le dialogue social entre les représentants du personnel, les représentants syndicaux et la direction :

- ✓ 10 réunions avec les délégués du personnel
- ✓ 10 réunions avec le comité d'entreprise
- ✓ 19 réunions avec les Commissions spéciales

De plus, afin d'améliorer le niveau de vie en assurant le plein emploi, la stabilité de l'emploi et un travail décent, et assurer des conditions de travail et une protection sociale de qualité aux salariés, la SEM poursuit le dispositif « Cap Senior » qui a pour objectif de préparer, dans les meilleures conditions, la dernière partie de la vie professionnelle des seniors de l'entreprise.

Sur la base du volontariat, ces seniors ont ainsi l'occasion d'échanger individuellement avec le personnel des Ressources humaines sur leur projet professionnel. Après une information individuelle des agents concernés, 24 entretiens ont été menés en 2012 par la Direction des Ressources humaines. Par ailleurs, l'entretien évolution est un outil de management des Ressources Humaines important ; il facilite la gestion des carrières des salariés de la Société des Eaux de Marseille. En 2012, 455 entretiens d'évolution ont été réalisés. Au sein d'une même catégorie professionnelle, la promotion en échelle est accessible au personnel non cadre. La promotion peut être prononcée par le Président sur proposition de la hiérarchie et après consultation de la commission d'avancement. Des dispositions pour accéder plus rapidement à ces promotions ont été mises en place.

Concernant la formation continue, en 2012, le budget consacré à celle-ci s'élève à 3,79% de la masse salariale. La majeure partie des formations a porté sur les domaines suivants : sécurité (47%), informatique (18%) et technologie (12%). Au total, 14066 heures de stages en 2012, contre 13 881 heures en 2011.

Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie professionnelle	Cadres	Maîtrise	Exécution	Total
Nombre total d'heures de formation	1403	7822	4841	14066
Nombre total de salariés	106	329	365	800
Nb total d'heures de formation / Nb total de salariés	13,2	14,7	21,4	17,6

L'alternance regroupe les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation (appelés auparavant "contrats de qualification") permettant l'obtention d'un diplôme d'état. La SEM a développé de nombreux partenariats avec des écoles et établissements scolaires de la région Paca, dispensant des formations en alternance du Cap à Bac+5. En 2012, la SEM a poursuivi son action sur l'alternance en accueillant 39 jeunes, contre 37 en 2011, ce qui représente environ 5% de l'effectif total.

De plus, 2 contrats de professionnalisation interne ont été signés (formation au métier d'agent réseaux 100 stagiaires ont été accueillis).

D'autre part, en novembre 2012, la SEM a obtenu le label « Empl'itude ». Ce label, visant à valoriser l'ensemble des actions menées sur la thématique de l'emploi et de l'insertion professionnelle, a été créé sur le bassin marseillais et est désormais référencé par l'AFNOR. Avec Empl'itude, l'entreprise démontre qu'elle s'inscrit au cœur d'une politique de redynamisation de l'emploi. Afin de lutter contre la discrimination et de jouer pleinement son rôle d'entreprise citoyenne, la SEM a décidé d'offrir ces postes en priorité à des demandeurs d'emploi sans qualification (sans limite d'âge), ce qui a pour vocation de faciliter l'insertion professionnelle de ces personnes.

Toujours dans la démarche de maintenir le degré le plus élevé de bien-être physique, mental et social des travailleurs ainsi que la prévention d'effets négatifs sur l'hygiène et la santé liés aux conditions de travail, en 2012, la SEM a mis en place le « Securi-Sem », un dispositif d'alerte pour travailleur isolé. Le service communication a également été sollicité afin de multiplier les flashes sécurité en interne. A cela s'ajoute plusieurs formations qui sont dispensées chaque année : formation contre les incendies, formation aux risques en milieu confiné, éco-conduite, risque routier. De même, des causeries sécurité ou santé sont organisées par les différents services, dont le service médical.

3. Environnement

- Principe 7 : Les entreprises sont invitées à adopter une démarche fondée sur le principe de précaution en matière d'environnement.
- Principe 8 : Les entreprises sont invitées à entreprendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale.
- Principe 9 : Les entreprises sont invitées à encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Notre engagement :

- Préserver et économiser les ressources naturelles, protéger l'environnement.
- Prévenir et réduire les pollutions, maîtriser les impacts dans le milieu naturel.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre, développer les énergies renouvelables.

Nos actions concrètes :

L'eau étant une ressource de plus en plus rare et précieuse, la SEM a mis en place des actions d'amélioration du rendement du canal de Marseille qui ont permis une économie de 5,7 millions de m³ en 2012. Sur les 59 communes gérées par la SEM et la SEA, 52 communes ont affiché un rendement conforme aux cibles du Grenelle II (décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012). Des plans d'actions ont été engagés d'une part, pour mettre à niveau les 7 communes en dessous du seuil et d'autre part, pour améliorer encore les rendements des autres communes au-delà des exigences du Grenelle II. Ces efforts ont été possibles grâce aux dispositifs de sectorisation, aux campagnes de recherches de fuites et aux travaux de renouvellement des canalisations. Comme chaque année, un vaste dispositif de communication a été déployé tout au long des travaux, afin de réduire au maximum la gêne occasionnée aux riverains.

La SEM veille également à réduire les quantités de déchets et augmenter le taux de valorisation, par exemple, en dématérialisant un grand nombre de documents et en proposant des solutions de tri sélectif sur l'ensemble de ses infrastructures.

Dans une optique de réduction durable et conséquente de ses émissions de gaz à effet de serre, la SEM a élaboré et publié son premier bilan carbone réglementaire fin 2012. Grâce à ce dernier, des solutions concrètes ont pu être mises en place afin de maîtriser l'impact généré sur l'environnement, comme la mise à disposition des agents SEM d'un bio-diesel (B30) et de véhicules électriques. En 2012, la production d'énergie des turbines situées à Sainte-Marthe et à Vallon Dol s'est élevée à 4539000 KWh, soit 330 tonnes équivalent CO₂ qui n'ont pas été rejetés dans l'atmosphère. Cette réduction représente l'économie de la pollution générée par 165 allers-retours Marseille New-York en avion.

Voulant favoriser l'utilisation de technologies toujours plus respectueuses de l'environnement, la SEM gère une nouvelle station à la Roque d'Anthéron, innovation écologique utilisant le procédé Organica qui permet le traitement des eaux usées par voie biologique, complété par l'action épuratrice de plantes. Dans cet espace pensé comme un jardin botanique est cultivé une cinquantaine d'espèces de plantes et de fleurs adaptées au climat méditerranéen. Ces plantes favorisent le développement des bactéries qui digèrent les boues.

Respectueux de l'environnement, ce procédé limite ainsi la production de boues et garantit la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel.

Afin de s'assurer du respect de l'environnement lors des importants travaux de délimonage du bassin de Saint-Christophe, un partenariat a été conclu avec l'Institut méditerranéen d'Écologie dans le cadre d'études d'impact sur le milieu naturel. Ainsi, une équipe scientifique a organisé des pêches à la hauteur de Mallemort et de Cheval Blanc afin d'y recenser les espèces de poissons, avant et après le nettoyage du bassin. Un inventaire que la Maison régionale de l'eau effectue, de son côté, concernant les invertébrés aquatiques. Quant au contrôle de la qualité et de la turbidité de l'eau, en plus des contraintes obligatoires imposées par arrêté préfectoral, qui sont vérifiées en huit points différents par le service Expertise, la SEM s'astreint à maintenir un taux de matières en suspension en dessous de 50 NTU, afin de fournir une eau brute de bonne qualité aux 36 communes gérées et éviter des difficultés de fonctionnement aux stations de filtration.

En appliquant le principe de précaution, la SEM participe activement au suivi de la qualité des eaux de baignade au cours de la saison estivale : les prélèvements sur les plages des communes ont été renforcés. Les échantillons d'eau de mer ont pu ainsi être analysés selon la méthode rapide de PCR développée par la SEM, en collaboration avec le CNRS de Marseille. De plus, la SEM a mis en place des dispositifs d'auto surveillance des installations de collecte et traitement des eaux usées.

Désireuse de promouvoir une plus grande responsabilité environnementale depuis 2005, la SEM multiplie les interventions dans les écoles tout au long de l'année. Cette démarche pédagogique se poursuit désormais auprès des enfants de quelques 70 communes provençales. Un collaborateur de la Société des Eaux de Marseille, intervient auprès des enfants de CM1, avec l'appui de LOLA, héroïne de la bande dessinée et d'un cahier pédagogique conçus pour l'occasion, pour leur expliquer, les enjeux liés à l'eau dans le monde et la nécessité de mieux en gérer la consommation et de prévenir les pollutions. Au bilan, en 2012, 3600 écoliers ont été sensibilisés à la préservation de l'eau. De plus, l'entreprise a participé à une initiative éco-citoyenne, lancée par l'Atelier marseillais d'initiatives en écologie urbaine (AMIEU), sur le thème « des économes en culottes courtes », concernant l'eau, le gaz et l'électricité, ainsi qu'à la semaine du Développement Durable en ouvrant ses infrastructures au public.

4. Lutte contre la corruption

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

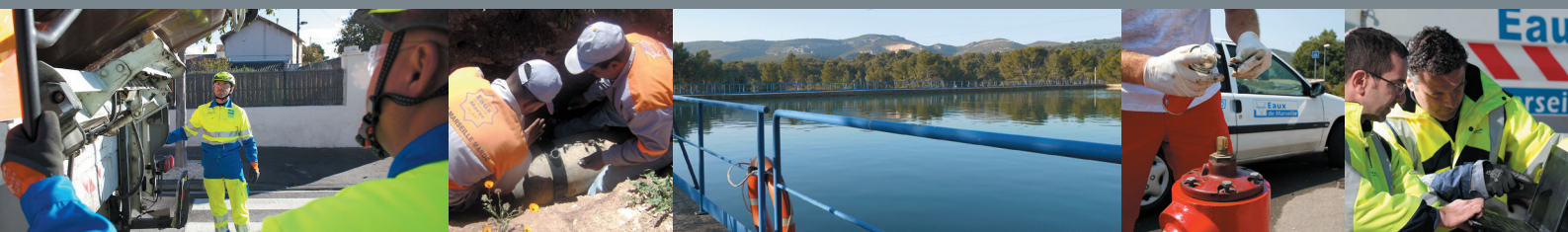
Notre Engagement :

- Rendre compte en toute transparence du respect de nos obligations contractuelles et réglementaires.
- Ethique, implication personnelle et esprit d'équipe, pour une évolution performante.
- Citoyenneté et respect de l'environnement, deux valeurs qui constituent les fondements de nos métiers.
- Proximité et ouverture, pour une meilleure prise en compte des parties prenantes.
- Audace, responsabilité et partage équitable, pour conjuguer performance technique et économique.

Nos actions concrètes :

Excepté la vigilance habituelle à exercer nos activités dans le respect de la législation, aucune action spécifique n'a été mise en œuvre en 2012 pour répondre au 10ème principe du Pacte Mondial.

Néanmoins, dans le cadre des missions de gestion des risques financiers, comptables et juridiques, les services de la SEM veillent à la transparence de l'information et à la légalité des opérations de l'entreprise, dont le périmètre d'activité se situe en France essentiellement dans le département des Bouches-du-Rhône et quelques départements limitrophes.



eauxdemarseille.fr

25, rue Edouard Delanglade
CS 7000 1 - 13254 Marseille cedex 06